

jà l'expression de ce processus, et que c'est sur lui que se fonde par exemple le parallélisme des Constitutions des trois contre-Etats, fondés par les U.S.A., pour faire barrage au communisme : la Corée du Sud, le Sud-Vietnam et l'Allemagne fédérale, elle ne peut pas être défendue contre lui ; ce n'est pas non plus en insistant sur les intentions de sa légalité qu'on peut constituer un terrain pour la politique socialiste. Ce dont il peut seulement s'agir pour nous, c'est de comprendre la nécessité de sa négation radicale. Par exemple, en constatant qu'elle a ainsi mis par écrit la contradiction entre prolétariat national et capital U.S. — Parce que c'était son ticket : depuis 1949, pratiquement toutes les guerres déclarées et non déclarées de l'impérialisme U.S. ont été menées légalement à partir de son territoire — à partir d'une légalité qui, dans les deux perspectives de la doctrine militaire réactionnaire qui la conditionnent : « *sécurité intérieure* », et destruction nucléaire grâce à ou contre les armes atomiques de l'armée d'occupation américaine sur son territoire (et ce qui est intéressant ici, c'est que c'est la Constitution qui est fondée sur une doctrine militaire, et non pas la doctrine militaire sur la Constitution), a été, dès le début, fonction de la stratégie américaine et, pour cette raison, n'a jamais pu exprimer autre chose que l'essence de l'impérialisme : la guerre.

Et ce que ces requêtes veulent dire : il n'y a pas de possibilité de mobilisation antifasciste pour mener la politique socialiste (ceci à propos des définitions de la stratégie énoncées dans je ne sais plus quelle discussion que Maihofer a publiée) — qui puisse véhiculer autre chose qu'une morale désemparée et grotesque, si elle ne se réfère pas à l'*illégalité* de la résistance — c'est-à-dire *contre* la légalité de la propriété, qui est le terrain du fascisme.

## Déclaration d'Andreas au procès de Stammheim

Le 26 août 1975

*Andreas a pu parler en n'étant interrompu que vingt et une fois par Prinzing, parce qu'une délégation d'avocats français assistait au procès. Il analyse ici le déroulement de la procédure à partir de ses contradictions — avec justesse, comme cela s'est avéré sept semaines plus tard.*

*Avec la ratification évidemment de la troisième Chambre de la Cour fédérale nous sommes exclus.*

Le problème de la requête — déposée lors de telle ou telle tentative juridique des avocats de nous défendre, (et entre-temps, de se défendre eux-mêmes, de défendre leur fonction légale et, par là, la ruine qu'est devenue la Constitution) est qu'elle est vouée à l'échec. Que Prinzing ait annoncé sa volonté de rejeter dans les quatre heures la demande de suspension du procès, avant même qu'elle n'ait été fondée, le confirme déjà.

La procédure ne peut pas être légalement arrêtée après avoir été menée de façon illégale depuis cinq ans, ou, comme dit Maihofer<sup>1</sup>, de façon « *surlégale* », et précisément pas par la justice, mais comme instrument d'une mobilisation — conçue de façon *militaire* — contre-révolutionnaire de l'exécutif.

J'utiliserai même une citation de Herold, au forum de Hesse<sup>2</sup> puisqu'il nous a utilisés tant de fois depuis cinq ans ; — par exemple, pour gonfler son appareil — Herold s'interroge sur les causes du terrorisme, en déformant ce concept pour les besoins de la guerre psychologique, en en inversant le sens, comme nous l'avons déjà expliqué ici. En effet,

1. Ministre fédéral de l'Intérieur. Membre du comité de direction du F.O.P.

2. Forum de Hesse : table ronde organisée par les responsables du Land de Hesse, sur différents sujets, à laquelle sont invités des hommes politiques, des journalistes et des experts. Cette fois-ci, le sujet était : « Haute criminalité et terrorisme », où il y eut entre autres une intervention de Herold comme « expert ».

la guérilla urbaine ne répond pas au concept politique de terrorisme ; on ne peut pas non plus assimiler son action à une tactique sur un plan militaire, dans le sens que l'histoire et la science militaire donnent à cette notion. Herold se demande ainsi :

« Si le terrorisme, tel qu'il se manifeste en R.F.A., mais aussi dans le monde entier, est le produit des cerveaux des activistes, des Baader et des Meinhof —, au pluriel c'est plus fort — ou bien si le terrorisme n'est pas simplement le reflet de certaines situations sociales dans le monde occidental — mais aussi à l'Est — et s'il ne reflète pas purement et simplement, dans une certaine mesure, au niveau des superstructures, des problèmes qui existent objectivement... »

Il faut une bonne fois y répondre — (parce que cela risque de devenir difficile si on se laisse entraîner sur ce terrain. Il faut l'analyser ; et il faut critiquer Schily<sup>3</sup> pour ne pas l'avoir analysé). Toutes ces catégories sont employées de travers. Il faut dire que ça sonne mal quand un flic essaie de s'exprimer avec des catégories marxistes ; car *superstructure* ne pourrait avoir ici que le sens de superstructure *étatique* du mode de production, de l'économie ; mais on ne peut nullement utiliser ce concept à propos d'une organisation révolutionnaire. Et ce que nous avons expliqué il y a quelques jours se révèle en fin de compte exact. Le terrorisme d'Etat reflète assurément les problèmes du capital, qui existent à la base en tant que problèmes objectifs : « *mûrissement de la tendance* », crise, dissolution de la loi de la valeur, répercussions économiques, politiques et idéologiques des guerres de libération, etc. — Alors que la stratégie de la guérilla urbaine n'est pas possible, ne naît comme transmission révolutionnaire que, et seulement, comme il dit, à partir du reflet social des contradictions, que lui appelle problèmes. Cette fois, ça serait la définition correcte.

Mais il se demande ensuite :

« ... si le terrorisme en Allemagne n'est pas l'indice d'une loi objective de l'évolution historique, ou bien en résumant beaucoup, si le terrorisme ne représente pas une nouvelle forme de pseudo-guerre, de guerre populaire, de petite guerre, de combat de guérilla, s'il ne remplace pas la grande guerre. S'il ne s'agit pas ici de facteurs subjectifs, mais de facteurs objectifs, nous devons alors adopter une tout autre façon de le combattre que celle adoptée jusqu'à présent ; et il ne sert à rien de cogner sur les têtes, ou même, comme le réclament

*certaines, de les couper. Il faut plutôt agir sur les causes historiques, sur les lois qui les soutendent. »*

Il me semble important de répéter une fois de plus qu'il s'agit là de deux lignes. Donc la ligne « *Cogner sur les têtes* », — et c'est la ligne que suit Prinzing en ordonnant l'isolement, c'est la ligne que suit depuis trois ans l'Accusation fédérale avec les sections spéciales, avec la torture. Et il y a d'autre part la tentative — j'expliquerai cela précisément — de venir à bout du problème, comme le pense Herold, par des normes légales.

Nous pouvons rapidement constater que la cause est la rupture entre la base — la socialisation de la production, la concentration internationale du capital — et la superstructure — ici, l'Etat bourgeois dont la fonction est de maintenir le rapport de production capitaliste contre la tendance globale des forces productives vers le socialisme. Dans cette rupture, la guérilla, en tant que détermination générale, devient possible comme stratégie révolutionnaire : elle peut naître et se développer.

La réaction est, elle aussi, déterminée par cette rupture. La stratégie du capital, par l'intermédiaire de l'Etat, des institutions, ne *peut* essayer de trouver qu'une solution fasciste à cette contradiction. Ce qui différencie ce fascisme de l'ancien, du fascisme national et borné, c'est qu'il ne prend pas en charge l'Etat et ne s'impose pas dans la société au nom d'une stratégie réactionnaire des monopoles nationaux, du capital national — par l'entremise d'un mouvement, d'une mobilisation nationaliste — ; mais c'est en suivant la tendance du processus de concentration et de monopolisation internationale — qui est la stratégie du capital dominant, du capital U.S. — qu'il met à sa disposition l'Etat national comme instrument de sa politique intérieure mondiale et que, par l'Etat national, il pénètre dans les sociétés nationales. C'est-à-dire que l'Etat national devient une machine du capital organisée au niveau international, dirigée contre la nation, contre le peuple. L'Etat constitutionnel bourgeois, en tant qu'expression des antagonismes de classes dans le cadre national, doit nécessairement, dans le développement antagoniste entre la socialisation de la production et la concentration *internationale* du capital, être dissout et transformé par un Etat fort, — c'est ainsi qu'on le désigne aujourd'hui —, donc de façon *fasciste* ; ou alors, la dissolution du rapport au capital les désagrègera quand cette contradiction mûrira, et il sera renversé par la *révolution*

C'est la contradiction dans laquelle, — *contre* et donc *grâ-*

3. Avocat de Gudrun Ensslin.

ce aux initiatives révolutionnaires, grâce à la politique armée dans les métropoles, se condamne soi-même l'illusion, — et le procès qui se déroule ici est à cet égard exemplaire —, l'illusion, l'idéologie bourgeoise, la conception bourgeoise de l'Etat. La déconstruction de l'idéologie est une transmission essentielle de l'insurrection. C'est à sa stratégie que se brise l'apologie que fait l'Etat du rapport au capital en le présentant comme une loi naturelle, que se brise le projet de légalisation totale de l'opposition de classes, et que l'Etat est obligé de se présenter ouvertement comme l'appareil socialement antagoniste du capital qui conduit la guerre.

C'est le processus au cours duquel il apparaît déjà que l'attaque de groupes quantitativement faibles, par le moyen d'une contre-offensive déclarée, atteint une nouvelle qualité, par laquelle elle *peut* gagner les masses.

Dans la contradiction fascisme ou révolution, notre politique est le reflet concret de ce que Herold appelle *les problèmes objectifs*, pour proposer son appareil et sa stratégie de contrôle général de la société par la police, qui est un programme de domination réactionnaire.

Je dirais que chez Herold, c'est particulièrement clair, parce qu'il est, en définitive, l'homme qui *mène* cette guerre ici. Il parle de *tendance à l'organisation policière de la guerre et de déplacement du lieu des affrontements militaires vers l'intérieur*, et dit : je suis l'homme qui doit mener cette guerre, donc donnez-moi l'appareil, donnez-moi l'argent, et avant toute chose, donnez-moi le pouvoir politique. Voilà ce qu'il ne cesse de répéter. Il revendique pour son appareil militaire un *privilège social de recherche*, — tel est son néologisme totalitaire — et exige une compétence législative qui soit inscrite dans la Constitution, — donc il exige de pouvoir faire des lois là où elles n'ont pas encore été faites pour lui. Il exige par là un pouvoir *politique*. Par là s'exprime effectivement la nécessité stratégique de la réaction, de dissoudre la différence entre police et politique.

C'est ce qu'il faut comprendre, — et on ne peut le voir que dans son ensemble —, quand il détermine la question des *causes objectives* comme essentielle pour les *rapports entre police et politique*. Pour savoir *qui doit combattre le terrorisme* — du politique ou de la police —, il répond bien évidemment : « *je pense que c'est le politique* ». La justice, elle, est complètement exclue. Il peut l'exclure, car dans les procès contre la guérilla urbaine, — pour une fois il voit juste —, elle est un instrument totalement au service de la police politique, elle devient une fonction de la police.

De toutes façons, les causes historiques sur lesquelles il veut agir, vraisemblablement avec des moyens aussi subtils que la nouvelle législation policière, lui échapperont, — car le système qu'il sert et la machine qu'il veut édifier n'ont aucune influence sur les lois historiques ; il réagit à l'intérieur de ces lois, et sa réaction développe la résistance qu'elle est censée museler.

Herold propage l'Etat policier, et c'est ainsi une des constellations grotesques qui expliquent la déformation de l'Etat impérialiste, dans laquelle le procès se déroule ici. C'est Herold, le policier, qui se bat pour des normes juridiques, — finalement de droit international —, contre la guérilla — parce qu'elles serviraient sa volonté de puissance. Alors que le juge, Prinzing, dans son incapacité à se faire une idée de son sujet, doit les liquider dans sa tentative de maîtriser un affrontement explicitement politique, dans le marécage d'un procès pénal où, *là*, il sait s'orienter. Herold est au sommet de la réaction, mais *les deux* lignes sont l'expression du vide juridique et de l'absence de légalité dans lequel le procès se déroule — depuis la première action de la « R.A.F. ». Deux éléments qui font de ce procès une exécution militaire, et deux éléments qui sont l'expression de la contradiction, dans laquelle l'Etat ne peut que réagir davantage à l'encontre de sa propre constitutionnalité. Mesures d'urgence, interdictions professionnelles, lois d'exception anti-insurrectionnelles.

— il (l'appareil d'Etat) rompt la Constitution et, dans cette rupture, toute la médiation idéologique s'écroule. Ce qui reste, c'est un succédané d'idéologie avec le Conseil de sécurité de l'Etat — la guerre psychologique, elle, est le contenu de cette organisation.

Il ne s'agit donc pas ici de droit, c'est l'Etat qui se bat ici avec tous les moyens dont il dispose. C'est ce que Schmidt a suffisamment répété : il s'agit de mettre en œuvre *tous* les moyens, — et ce sont justement tous les moyens organisés de la répression, du mensonge, de la manipulation, de la technique il y va de l'image d'omnipotence impériale qu'il se donne de lui-même, contre la tendance historique consciemment articulée dans notre politique, dans l'insurrection : c'est là qu'elle apparaît en antagonisme avec la société et, donc, illégitime.

C'est dans ce même développement que la guérilla tire sa légitimité, le sens de sa politique, du manque de légalité du pouvoir dominant.

Car les buts politiques de la guérilla et ce qui passe des buts dans sa méthode et dans sa structure, produisent des es-

poirs et des comportements qui s'orientent selon la valeur d'usage, et non selon la valeur d'échange, dont la base, ruinée par la tendance objective à la socialisation de la production, est anéantie. Elle perd son sens social, la base matérielle de sa justification idéologique. Ainsi, ce qu'une analyse fautive de l'affrontement doit présenter comme une réaction exagérée de panique, disproportionnée de l'Etat contre la politique de la guérilla, s'explique dans sa tendance en fait comme un affrontement sur le sens de la pratique politique. Car l'Etat — en tant que fonction du capital monopoliste, dans et à partir du développement de sa crise — est obligé, dans cet affrontement, d'étendre, par la planification administrative, son contrôle à des domaines de la société qui, jusqu'à présent dans l'histoire, étaient hors de son emprise. Il est obligé de pratiquer cette expansion, par sa fonction qui est de maintenir la domination de la valeur d'échange.

A partir de là, ces contre-stratégies se développent forcément contre la désagrégation de l'idéologie, qui doivent permettre de compenser les besoins surproportionnés de légitimation (de l'Etat). Une conséquence aussi de son administration de la reproduction sociale, qui, jusqu'à présent, échappait à son contrôle.

L'Etat tente, au cours de ce développement, de produire *artificiellement* par la guerre psychologique, qui est un succédané d'idéologie, c'est-à-dire par l'extension *planifiée* de sa *répression*, la réalité et la base matérielle qui, dans le processus d'étatisation de la société, sont arrachées à ses idéologies de légitimation. Mais, répression exige soumission, sans pouvoir la légitimer. Au contraire, en développant la résistance contre elle, elle lui donne en même temps sa légitimité.

La politique de la guérilla, l'illégalité, est le contraire de l'étatisation de la société. Elle concentre sur elle toute la répression de l'Etat, mais aussi *tous* les espoirs de libération. A ce propos il faut encore ajouter que le projet de totale imixtion de l'Etat dans la société — la tendance fasciste à l'Etat totalitaire — est un processus qualitativement différent du vieux fascisme, parce qu'il est conçu et agencé scientifiquement.

(Au cas où nous arriverions ici à déterminer les concepts fondamentaux, j'expliquerai ça au titre de la stratégie, au moins dans la conception, sinon dans la réalité, car les structures dans lesquelles la réaction développe des stratégies sans parvenir à en élaborer un concept, sont un fait. Aussi est-il essentiel de voir comment les stratégies de la répression se dé-

veloppent à partir du processus de production aliéné lui-même).

Quand Schmidt déclarait, la semaine dernière, que les dangers essentiels pour les Etats industriels occidentaux sont *d'ordre économique et PSYCHOLOGIQUE*», c'est de cela qu'il parlait. En tant qu'apologiste de l'Etat, il psychologise, par ces propos, la société tout entière.

A la place de la politique comme processus social, il met la psychologie et, de façon programmée, la stratégie répressive scientifiquement conçue de la guerre psychologique par exemple.

Il propage un appareil conceptuel qui n'a plus besoin de légitimité sociale, et qui n'en a plus aucune. La pénétration de la société par l'Etat au moyen de la manipulation, y est érigée en programme. Il en précise même les conditions : la tendance à l'antagonisme entre la société et l'Etat impérialiste, entre les forces productives et les rapports de production, qu'exprime l'Etat.

(Et justement, il ne fait pas que l'exprimer, il le protège aussi, dans la mesure où il devient lui-même capitaliste, par l'importance croissante de son rôle économique. Pas seulement en tant qu'intermédiaire violent (appareil de la violence, monopole de la violence) et *politique* (et idéologique), mais aussi en tant qu'intermédiaire économique dans les domaines où le capital est nécessaire pour la reproduction sociale, mais où les profits sont très faibles.)

C'est dans cet antagonisme que l'Etat est amené à *réagir* par des méthodes fascistes en invoquant la sécurité intérieure. Elles ont déterminé la conception de cette procédure et de ce procès ici jusque dans les moindres détails. L'Etat se présente ici comme l'Etat menant la guerre à l'intérieur, de la guerre de classes, — processus que Brückner<sup>4</sup> a défini comme déclaration à l'ennemi intérieur ;

selon lequel *toute* opposition politique à l'intérieur et à l'extérieur des appareils idéologiques de l'Etat — car les syndicats et partis font, en R.F.A., partie de l'appareil d'Etat, sont en R.F.A. pratiquement étatisés — est combattue par la répression, la déchéance des droits civiques, et finalement rendue illégale — et opprimée par l'intermédiaire d'une machinerie de contrôle et de fichage, à la hauteur du niveau techno-

4. Peter Brückner : Professeur de psychologie. Ex-sympathisant de la « R.A.F. » mais invité à collaborer avec la Sûreté de l'Etat sous la pression de poursuites pénales. Aujourd'hui il sert d'agent d'information contre la guérilla urbaine.

logique de la production. Je pense que ce niveau était manifeste tout à l'heure : Schily démontre ici, en prenant l'exemple de la section spéciale de Bruchsal, qu'une machine d'exécution a été conçue et construite là sur les instructions de l'Accusation fédérale. L'Accusation fédérale ne trouve rien d'autre à dire que : « D'où tenez-vous cela ? » C'est clair : ils veulent cacher le truc, et comme il apparaît quand même au grand jour, ils ont des réflexes de flics. — Mais continuons —. Si j'en parle, c'est parce que c'est exactement ça qui est, de façon exemplaire, en question ici, un vrai cours — cela s'exprime dans le caractère de la procédure en tant qu'elle n'est qu'une parodie de procès, et plus encore dans ses moyens — : la nécessité du mensonge grossier et permanent, de la manipulation, la nécessité de nous baillonner comme cela a été d'usage jusqu'à présent, la rupture pratiquement automatique déjà du Code de procédure pénale, le rejet lapidaire, jusqu'à présent, de toutes les requêtes de la défense — de fait pas une seule requête n'a encore été admise, en trois mois et demi, en faveur de la défense, ainsi même pour des questions de détail ; tout cela exprime bien la perfidie que Prinzing est obligé de montrer dans la conduite des débats.

Herold, pour y revenir, dit — et par là, il parle aussi du programme et de ses difficultés : « *La tendance... est la construction consciente d'un contre-pouvoir dans le but précisément d'attirer à soi dans un procès dont on espère fortement à une phase quelconque de la spontanéité, LA LOYAUTE DES CITOYENS.* »

C'est pourquoi dans tout ce combat on utilise de plus en plus, pas seulement des catégories militaires, mais de plus en plus aussi... pour ainsi dire, des catégories du droit international. Et il cite un expert en droit qui dit : « *Il ne s'agit justement pas ici d'une forme de criminalité, mais d'un affrontement relevant du droit international, où il est nécessaire d'accorder aux combattants les avantages de la Convention de Genève.* »

(Enfin, ça n'en prend pas le chemin ici. Les avantages qu'on envisage ici, ce sont les sections spéciales, c'est ce bazar, la machine d'exécution de Bruchsal, qui était déjà prête avant le jugement.)

Herold louche sur des normes juridiques — des normes du droit international — puisque les normes établies pour l'intérieur ont dû être dissoutes depuis qu'on conçoit la réaction à l'intérieur de l'Etat comme une guerre.

Et ce qui le pousse à le faire, c'est certainement l'expérience des sondages d'opinion pratiqués en 1972, 1973 et

1974, qui a révélé une part de près de 20 % — prise dans la population adulte — de sympathisants à la « R.A.F. » Cela représente quand même quatre fois plus que ceux qui ont voté pour le parti du ministre de l'Intérieur. Evidemment nous ne disons pas que cela représente une base politique solide ou même seulement récupérable, — de tels sondages d'opinion. Nous pensons même qu'ils sont totalement inutilisables. Mais malgré tout, ils donnent une indication (ils n'ont certainement pas été faits pour nous !). Et l'Etat — la réaction étatique, elle, prend ces sondages d'opinion extraordinairement au sérieux. En revanche, on a pu très exactement constater à l'intensification des poursuites chaque fois, combien ces sondages d'opinion ont été intégrés dans le programme de mobilisation. Ils montrent donc malgré tout que l'Etat développe de façon tendancielle la résistance, qu'il dirige la loyauté vers nous à mesure qu'il est *obligé* d'essayer, par une mobilisation illégale comme les poursuites contre nous, de l'obtenir par la force.

Herold naturellement part du fait que — selon le niveau d'information de sa machine — on ne pourra nullement en venir à bout ici par la justice. La guérilla urbaine continue en R.F.A., elle n'est pas brisée par notre arrestation — au contraire... elle est plus forte qu'en 1972, et qui connaît des cas analogues d'insurrection dans l'histoire, sait qu'elle se développe par des spectacles inédits comme celui de Stammheim. En ce sens, c'est toute la conception des procès qui a échoué dans son développement.

Et ici, on ne cherche pas non plus à rendre justice — on n'a même pas essayé de le faire, je pense qu'au cours de ces trois mois, c'est devenu chaque jour plus manifeste — mais la justice cherche forcément à prolonger dans les prisons et la forteresse des tribunaux, un affrontement conçu dans un sens militaire, avec des moyens inappropriés, mais il s'agit bien d'un affrontement militaire. Et bien entendu contre des prisonniers isolés depuis trois ans et demi. Je voudrais ainsi dénoncer le côté lamentable des efforts de propagande d'un tel procès.

Mais essayons de comprendre toute cette affaire

Si la justice mène la guerre ouvertement et dans une fonction publique, elle liquide, avec les *normes* juridiques par lesquelles elle se légitime idéologiquement comme médiateur entre l'Etat et la société, tout l'ensemble de justifications idéologiques que se donne un Etat fondé sur le droit, elle renforce ainsi la contradiction qu'elle est censée résoudre. Elle devient ainsi une justice de parti. Un instrument de la « counter-insurgency ».

Mais ce qui devient *visible* et saisissable dans cette faille — et de façon particulièrement manifeste ici, c'est l'Etat impérialiste comme fonction du capital *opposé* à toute tentative — ne réagissant plus à la contradiction que par la propagande et par la guerre psychologique —, à tout essai de maintenir sa légitimation *sociale*.

Il se peut qu'Herold pense à cette contradiction à partir de laquelle, historiquement, s'est toujours développée la résistance, tandis que Prinzing, qui ne comprend rien à rien, continue à « *cogner sur les têtes* », en ordonnant l'isolement, et en essayant maintenant de s'en tirer en nous psychiatisant. Mais la psychiatrie non plus n'est pas appropriée, n'est pas une solution — elle ne peut pas lui fournir une légitimation — ; par contre, ce qu'elle peut apporter comme conséquence de sa ligne, — selon la structure de la personnalité des prisonniers politiques — c'est : nous anéantir physiquement. « *Faire tomber les têtes* ». C'est ce que Prinzing a réussi à Wittlich<sup>5</sup>. Je ne pense pas que ce soit exagéré, — et quiconque suit ce procès ne peut penser que c'est exagéré. Car la question qui reste ici sur la table, c'est que ce juge illégal, — avec ses mesures illégales pour résoudre la contradiction dans nos têtes — par les sections spéciales et la psychiatrie —, n'a pu manœuvrer sur ce point, mais nous a achevés physiquement. A ce propos, ce qui nous frappe, c'est la passion de ces quarante prisonniers pendant trois ans, aux limites de ce que Schmidt appelle une conception sans limites d'un Etat fondé sur le droit, qui a développé finalement, à tous les niveaux, une dialectique en notre faveur, parce qu'il a été impossible de faire craquer les têtes malgré *tous* les moyens mis en place dans les sections spéciales, malgré la torture quotidienne de six mois d'alimentation forcée, malgré les tortures dans les cellules tranquillisantes. Et parce que cette démonstration n'a pas marché, l'intérêt de l'Etat à exterminer les prisonniers s'est *forcément* développé — (ceci jusque dans son expression architecturale dans la section de Bruchsal<sup>6</sup> et dans quinze autres sections) ; le procès devait *forcément* traîner jusqu'à ce que les prisonniers soient dans l'incapacité de comparaître. Mais la résistance aussi s'est *forcément* développée, — comme on l'a vu à Berlin et à Stockholm. Et parce

5. Prison du Bade/Wurtemberg où l'on a travaillé à la mise en place de sections spéciales pour recevoir les prisonniers (voir plans à la fin du volume).

6. Prison du Land de Rhénanie/Palatinat où a été assassiné Holger Meins.

qu'il n'a servi à rien de « *cogner sur les têtes* », — tout au moins vu que le groupe des prisonniers résistait mieux contre la destruction psychique que contre les conséquences physiques de la torture psychique, les spéculations de Prinzing se sont alors effondrées, et sur le plan de la propagande du fait de notre résistance, et sur le plan de l'économie du procès du fait de notre affaiblissement physique.

La solution qui lui reste encore — et on verra bien comment il s'y prend —, est effectivement — et chacun a probablement pu s'en rendre compte lors de la dernière séance — : notre exclusion illégale, ou, comme l'a découvert un journaliste, le putsch du tribunal ; après avoir préparé avec autant de soin la procédure en liquidant de façon illégale la capacité de défense des prisonniers (et la défense elle-même), il est obligé maintenant de nous exclure, afin de se débarrasser de la contradiction que développe, dans la procédure, cette incapacité de défense et à comparaître des prisonniers. Mais même la tentative de jouer ici un procès, une procédure, doit échouer. Du moins en tant que tentative de procurer, à cette partie organisée de la réaction politique en opinion publique, un cadre juridique par les moyens de la propagande, et par là, la légitimation que la conception militaire de la mobilisation de l'Etat, en cinq ans de mesures illégales, a forcément anéantie. Ça ne peut pas marcher — et c'est la contradiction insoluble dans laquelle traînent tous ces arrangements — parce que la politique révolutionnaire n'est pas justiciable. La justice politique ne résoudra pas la contradiction, la confrontation qu'elle est chargée de juger. Elle l'exprime ici par la disponibilité et la mise à la disposition totale du tribunal aux mains de la Sûreté de l'Etat et du gouvernement. Ici, on ne juge pas selon le droit bourgeois — ici, on exécute selon un pragmatisme militaire qui organise tout jusqu'à l'exécutif lui-même.

Il suffit de regarder autour de soi.

Déjà, on critique Prinzing, parce que le spectacle ne marche pas comme il faut — il devient disfonctionnel, parce que la fonction traditionnelle du juge se perd dans la manipulation brutale qu'il fait subir à la procédure. Son désarroi entre l'intérêt de sa classe, d'imposer le fascisme par la légalisation de toutes les relations sociales, — donc par l'intermédiaire et par le moyen de la *forme* de la constitutionnalité, et la violation ouverte du droit, constamment visible dans l'arrangement de cette procédure, commence à faire problème. La contradiction de Prinzing est qu'il doit, en tant que juge, arranger quelque chose qui ressemble au moins à du droit — c'est ce

que Busche<sup>7</sup> a bien pigé — parce que sa fonction ici est essentiellement de transcender sous la *forme* du droit, ici de la procédure dans le cadre d'un Etat fondé sur le droit contenu, en tant qu'il est le système de règles au moyen duquel le capital contrôle et domine son processus social de reproduction : comme projet de propagande de la procédure.

Il pourrait en fait encore s'en tirer : il n'y aurait qu'à arrêter la procédure — mais ce serait un acte de résistance légal contre la Sûreté de l'Etat, et ce n'est certainement pas dans son intention sinon, il ne siègerait certainement pas ici comme juge illégal, ce que tout le monde sait désormais.

Il était inévitable que Prinzing, depuis que le droit bourgeois n'est plus son système de référence, depuis qu'il l'a abandonné, selon la dramaturgie de l'Accusation fédérale — au plus tard, depuis la mort de Holger, mais plus vraisemblablement avec les magouilles autour de son siège, — que ce juge soit obligé de s'appuyer d'une manière toujours plus ouverte et plus directe sur le pouvoir — la ligne Wunder, Buback, Vogel<sup>8</sup>, Schmidt. En tant que marionnette suspendue aux fils de l'exécutif, — ici de Buback, il mènera l'affaire jusqu'au bout, à *tout* prix et par *tous* les moyens — jusqu'à ce qu'elle se termine finalement dans la section de Bruchsal.

Cela finit par nous amuser ce procès, de voir avec tous les procédés contre la « R.A.F. », la procédure se mettre en antagonisme avec sa fonction. De voir que devant ce qui a été projeté ici, ce qui, à Stammheim, ne marche pas, c'est de jouer au droit bourgeois intact (en tant que loi naturelle, pour ainsi dire éternelle des rapports de production qu'il protège) et à l'inutilité de toute résistance contre cela. Ce qui marche, ce n'est plus que la démonstration de sa déchéance, et par là, le dépérissement de la classe dont Prinzing — le tribunal — se fait ici le gérant.

La « R.A.F. » — la guérilla — n'est pas justiciable, parce que l'Etat du capital, en tant qu'il est le côté réactionnaire de la contradiction, est obligé de nous poursuivre, nous, la guérilla, d'une manière exemplaire, étant donné le développement de la crise sociale, en tant que nous représentons la *possibilité* et *l'actualité* d'un développement révolutionnaire.

Et *nécessairement* avec les catégories de la guerre, parce que la guérilla urbaine, notre politique, notre stratégie, sont une partie de la guerre de libération mondiale (internationale)

7. Rédacteur au *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

8. Hans-Jochen Vogel : Membre du S.P.D., ministre fédéral de la Justice. C'est sous son ministère qu'ont été promulguées les lois d'exception contre la guérilla urbaine.

contre l'impérialisme qui détermine la crise dans les monopoles.

Herold, — encore une fois, lui, a pigé : « *Je vois ici un processus mis en marche de façon objective, à l'échelle mondiale, et auquel l'organisation policière de la guerre a de quelque manière que ce soit à mettre fin, tandis que la grande guerre perd justement de plus en plus de substance entre les nations ; et parce que celles-ci ont perdu leur force de déterminer et de façonner l'histoire, une nouvelle forme de décharge de l'agressivité apparaît justement, qui ne peut être comprise que sur le plan international.* » Parfaitement juste.

C'est un mélange de Hacker et de Beaufre, qu'il offre là. L'adaptation en termes de criminalité de la conception criminologique de l'histoire qu'ont les fascistes américains. Fondée sur le plan idéologique, évidemment sur la psychologie américaine, la « décharge de l'agressivité ».

Nous trouvons ce qu'il offre là, dans sa médiocrité, plutôt drôle. La médiocrité jusque dans sa réception et dans ses emprunts à l'idéologie réactionnaire américaine, qui montre bien pour qui il mène cette guerre : en tant que partie des forces réactionnaires globales américaines pour l'impérialisme américain.

Ne serait-ce, au moins, que le colportage digne de flics de la criminologie impérialiste *internationale* contre la misère des gens ici, des Prinzing qui veulent faire se dérouler une parodie de procès politique, effectivement comme une farce policière, parce qu'ils n'en pigent pas une.

J'y opposerai encore brièvement notre conception de l'affrontement : si le fascisme tel que Herold et Schmidt le représentent comme stratégie institutionnelle étatique du capital, est la *transmission réactionnaire* des rapports de production devenus antagonistes à l'échelle mondiale, alors l'internationalisme de l'insurrection, la construction d'un front politique et militaire dans les centres de l'impérialisme est l'expression *révolutionnaire* de la rupture *dans les métropoles* et sa stratégie — ou elle le sera.

Ce processus de l'insurrection est la juste manière d'agir à laquelle nous attachons tant de prix, à laquelle nous visons — c'est seulement d'elle que nous sommes responsables et devant elle que nous avons à nous justifier.